Changement d’état civil ou de nom

Liste des documents à apporter au magasin

- ☐ Carte grise actuelle
- ☐ Acte d’état civil prouvant le changement (acte de mariage, livret de famille…)
- ☐ Pièce d’identité et justificatif de domicile
- ☐ Permis de conduire (obligatoire)
- ☐ Contrôle technique valide si le véhicule y est soumis
- ☐ Mandat d’immatriculation cerfa 13757 (signé sur place si besoin)

Justificatif de domicile et contrôle technique : moins de 6 mois. Hébergé chez un proche ? Attestation d’hébergement à télécharger sur automagdenain.com/documents.html

AUTOMAG · 5 boulevard Caraman, 59220 Denain

Service carte grise : lun–ven 9h–11h45 · 14h–17h45 · sam 9h–11h45 · contact@automagdenain.com